

## PROGRAMME D'AIDE À L'ACHAT DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE POUR LES COLLÈGES PUBLICS

*Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

### NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

Acquisitions de matériel pédagogique dans les collèges publics

### BÉNÉFICIAIRES

Collèges publics de Lozère

### SUBVENTION

Modulable selon les projets

### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

- Le Département envoie le tableau de recensement des demandes, matière par matière.
- Les demandes doivent être classées par ordre de priorité, toutes disciplines confondues.

### DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

- Matériel pédagogique pour les sciences de la vie et de la terre, les sciences physique - chimie, le sport, la technologie et la musique.
- **Sont exclus** le matériel informatique, audiovisuel, rétroprojecteurs, vidéo-projecteurs, les livres, logiciels, DVD, le mobilier et les consommables.

### MODALITÉS DE VERSEMENT

- Le paiement de la subvention sera effectué en une seule fois sur présentation des factures acquittées relatives à la matière financée.
- S'il s'avère, au vu du montant des dépenses justifiées, que le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera versée au prorata de la dépense effectivement réalisée.

*Règlement validé le 18/12/2023*

#### Contact

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale  
Direction du Développement Éducatif et Culturel  
Tél : 04 66 94 01 04  
Courriel : ddec@lozere.fr*